

SolidarNyons

La bricothèque du Nyonsais

Mode d'emploi

GENERALITES

Le prêt de matériel se fait directement entre adhérents de SolidarNyons.

Le règlement et la liste de matériel ainsi que les nom, prénom et numéro de téléphone sont transmis à chaque adhérent et volontaire pour une bricothèque.

L'adhérent prêteur gère lui même le prêt de gré à gré avec l'adhérent emprunteur (modalités d'utilisation des outils/machines, type et qualités des consommables ...).

Penser à tester le matériel avant enlèvement et au retour du prêt en présence du prêteur et de l'emprunteur.

DEMARCHE POUR EMPRUNT

L'adhérent désireux d'emprunter du matériel dispose de la liste du matériel de la bricothèque avec les coordonnées des prêteurs. Il dispose également des tarifs d'emprunt. Le tarif des consommables est à convenir directement entre prêteurs et emprunteurs.

A l'emprunteur de contacter le prêteur et vérifier la disponibilité du matériel.

Le prêteur fixe lui même le montant de la caution à l'ordre de SolidarNyons (cf règlement) et donne lui même les conseils d'utilisation et d'entretien de son matériel.

Ils fixent ensemble la durée prévue du prêt.

L'emprunteur s'acquitte auprès du prêteur du montant de location fixé par la bricothèque (cf liste de matériel).

L'emprunteur peut payer son prêt de la manière suivante:

- soit l'emprunteur dispose suffisamment de "points solidaires" (2) : alors, il les fait valoir pour son emprunt. Dans ce cas, le prêteur récupère ces « points solidaires ».

- soit l'emprunteur ne dispose pas de « points solidaires » : alors, il paie en euros le montant prévu de l'emprunt à SOLIDARNYONS et SOLIDARNYONS donne au prêteur les points solidaires équivalents aux euros dépensés.

Le règlement mixte euros – « points solidaires » n'est pas accepté.

Les euros encaissés par la bricothèque de SolidarNyons servent uniquement à acheter du matériel nouveau pour la bricothèque et le mettre à disposition de ses adhérents.

1 point solidaire = 1 euro (€).

Le prêteur informe l'association SOLIDARNYONS par mail de préférence à

solidarnyons@laposte.net ou par téléphone 04 75 27 77 50 : QUI à prêté QUOI à QUI? Et le montant de la transaction (euros et/ou points solidaires).

Un fichier sera envoyé régulièrement à tous pour indiquer les avoirs de points solidaires et les transactions des uns et des autres.

La bricothèque, un service pour tous à utiliser sans modération.

Bon bricolage et salutations solidaires"

Solidarnyons